

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, L JOFFRE, B LADRAY, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, MF MARTIN (proc de P ROUX), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de F SOULAVIE), A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 17/06/2025

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : JP LARDY, E ROCHE, E. SAUGET, P DUPONT, B TEYSSIER, P CORTIAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : PLH. Saint-Andéol-de-Vals : Demande de subvention pour la rénovation de logements communaux.

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022 / 2027, approuvé par délibération du conseil communautaire du 04 novembre 2021, et notamment son programme d'actions ;

Vu le guide des aides à l'habitat 2022 / 2027, approuvé par délibération du conseil communautaire le 07 décembre 2021, modifié le 09 avril 2024 et, notamment les aides à destination des communes visant à accompagner les communes dans le réinvestissement du parc existant de logements communaux (action n°3 du PLH) ;

Vu la demande de subvention déposée par la mairie de Saint-Andéol-de-Vals le 12 mars 2025 auprès de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 01 avril 2025 ;

Dans ce cadre, la commune de Saint-Andéol-de-Vals sollicite une aide de la Communauté de Communes pour des travaux d'amélioration thermique dans 7 logements communaux situés dans le centre-bourg. Cette rénovation intervient dans le cadre d'une opération globale sur les logements communaux. Ces logements sont habités.

Principaux types de travaux d'amélioration énergétique : menuiseries isolantes, installation de pompes à chaleur air/eau, installation de chauffe-eaux thermodynamiques, isolation de toitures.

Les travaux de mise aux normes électriques (tableaux et prises), sols, entretien type peinture...n'entrent pas dans le champ des travaux subventionnables par la CCBA.

Les artisans retenus sont ou seront reconnus « garant de l'environnement » (RGE).

Le programme de rénovation concerne 7 logements du centre-bourg de Saint-Andéol-de-Vals :

- 1, rue de l'église
- 2, passage de la mairie
- 8, passage de la mairie
- 16, rue de Bourlenc

- 26, rue de Bourlenc
- 35, rue de Bourlenc
- 37, rue de Bourlenc

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Organisme	Part financée	Montant
DETR	30 %	24 184,36 €
Fonds vert	20 %	16 122,90 €
CCBA (PLH 2022/2027)	25 %	20 000,00 €
SDE	5 %	4 030,72 €
Commune	20 %	17 711,89 €
TOTAL	100 %	82 049,87 €

Pour rappel, la subvention de la CCBA relative aux travaux d'amélioration énergétique (assistance du SDE dans le cadre de la compétence maîtrise de l'énergie) représente 25% du montant HT des travaux plafonnés à 5 000 € par logement et plafonnée à 20 000 € par commune sur la durée du PLH.

Adresse	DPE avant après	Montant des travaux	Subvention sollicitée à la CCBA	Année des travaux
1 rue de l'église	F à B	12 347,92 €	3 100 €	2025
2 passage de la mairie	G à B	6 893,5 €	1 800 €	2025
8 passage de la mairie	G à C	8 154,55 €	2 100 €	2025
16 rue de Bourlenc	F à B	7 868,25 €	2 000 €	2025
26 rue de Bourlenc	E à D	19 252,96 €	5 000 €	2025
35 rue de Bourlenc	D à B	13 714,86 €	3 000 €	2026
37 rue de Bourlenc	D à B	13 817,83 €	3 000 €	2026
TOTAL		82 049,87 €	20.000 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 20.000 € qui sera versée sur 2 exercices budgétaires soit, 14.000 € en 2025 et 6.000 € en 2026, dans le cadre du règlement financier du PLH 2022 / 2027 ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025 et seront prévus au budget 2026 ;
- Autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la signature de la convention à intervenir.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 juin 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

